

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Service des ports
102 32

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES**

OBJET : Port de Cassis: construction d'une déchetterie portuaire. Transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à la commune de Cassis.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux Ports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La déchetterie du port de Cassis, propriété du Département, a été complètement détruite par un incendie, le 17 décembre dernier. Elle était accolée par l'extérieur au mur d'enceinte du bâtiment communal (« l'Oustau Calendal »). L'incendie s'est ainsi propagé à ce bâtiment auquel il a causé des dégâts importants.

La construction d'une nouvelle déchetterie s'avère indispensable et urgente pour l'exploitation portuaire. La déchetterie fait partie intégrante du plan de réception des déchets portuaires arrêté par le Département et sa présence conditionne l'obtention du label « port propre », nécessaire à la notoriété du port.

Les deux constructions étant étroitement liées, leur réalisation sous une maîtrise d'ouvrage unique garantirait une cohérence d'ensemble de ces opérations, à la fois administrative, technique et esthétique et une meilleure coordination susceptible d'influer positivement sur les coûts.

Pour ces raisons, la commune de Cassis assurerait le portage de la maîtrise d'ouvrage des travaux de la nouvelle déchetterie portuaire dans le cadre d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et de remboursement des travaux.

Ce projet de convention, joint en annexe au présent rapport, détermine le programme détaillé de l'opération, ses conditions de réalisation par la commune et de remboursement des dépenses par le Département, ainsi que le contrôle administratif et technique de cette opération.

Cette convention aura une incidence financière de 150 000€ qui sera prise en charge par le Département sur le Budget Annexe des ports de l'année 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

